



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2026

La tenue du débat est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants. Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif, celui-ci devant être adopté au plus tard le 15 avril (30 avril en année de renouvellement de l'assemblée délibérante).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Depuis la Loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) le débat doit également traiter des engagements pluriannuels envisagés et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la commune. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Par ailleurs, au titre des obligations de transparence renforcées par la loi NOTRe et transposées dans le CGCT aux articles R.2312-1 et R.1612-49, le rapport sur les orientations budgétaires doit contenir :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité territoriale et le groupement dont elle est membre ;

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité territoriale pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Notre commune : situation financière au 31 décembre 2025

- En fonctionnement : un excédent de 1 024 255 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent des années antérieures 1 570 238 €, ce qui aboutit à un résultat de clôture global de 2 594 793 €.
- En investissement : un solde négatif entre dépenses et recettes réelles (- 583 111 €) auquel il convient d'ajouter le report du déficit de l'année antérieure (- 307 176 €), ce qui aboutit à un résultat de clôture global négatif de - 890 287 €, déficit à reporter sur l'exercice 2026.

Les dépenses de la section d'investissement 2025 ont atteint un total arrêté à 2 451 765 €, dont 1 887 712 € d'opérations d'investissement mandatées (payées à la fin de l'année).

Les restes à réaliser de l'exercice 2025 sont constitués :

- Des dépenses d'investissement engagées en 2025 et non mandatées au 31 décembre qui sont arrêtées à 155 342 € (essentiellement liées aux travaux en cours et non achevés (éclairage public des équipements sportifs et du quartier Jamin, maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Place St Jean d'Etampes, ...)) ;
- Des recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes et rattachables à l'exercice 2025. Ces restes à réaliser s'établissent à 157 733 €, correspondant à des subventions pour les travaux d'aménagement de cheminements doux (Esprit des Lois et Jamin).

Récapitulatif de la situation de l'exercice 2025 :

Fonctionnement	Dépenses		
		Courantes effectives	4 426 767
		Virement en I : amortissements, résultats de cessions	499 096
		Total dépenses réalisées	4 926 214
	Recettes		
		Courantes effectives	5 923 377
		Opérations d'ordre	27 092
		Total recettes réalisées	5 950 469
		Delta	1 024 255
		Excédent reporté 2024	1 570 538
	Résultat de clôture F		2 594 793
Investissement			
	Dépenses		2 451 765
	Recettes		1 868 654
	Delta		- 583 111
	Déficit reporté 2024		- 307 175
	Résultat de clôture I		- 890 287

En tenant compte des résultats de l'exercice antérieur, la balance du compte administratif 2025 dégage un résultat global pour cet exercice :

- En excédent de 2 594 793 € en fonctionnement ;
- Et en déficit de 890 287 € en investissement, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser, à reporter sur le budget primitif 2026.

En 2025, la Collectivité a souscrit un emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest remboursable en 10 ans au taux du Livret A + 0.4 points. Cette somme est inscrite dans la dette communale. Compte tenu des remboursements effectués, l'encours total de la dette au 31 décembre 2025 est constaté à hauteur de 3 143 056 € (contre 3 305 064 € au 31/12/2024).

Le conseil municipal, lors de ses séances du 8 décembre 2025 et du 9 février 2026, a voté des ouvertures anticipées de crédits d'investissement à hauteur de 91 346 € qui seront inscrites au budget primitif.

Données nationales de contexte (sources : © La Banque Postale – AMF - 02/2026) :

La loi de finances pour 2026 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Promulguée le 20 février 2026, la loi de finances est établie sur la base d'une inflation prévisionnelle de 1,3% et d'une croissance de 1%, un objectif de ramener le déficit à 5% du PIB en 2026 et une dette estimée aux alentours de 115% du PIB.

L'AMF estime l'impact de cette loi pour les collectivités à une facture d'environ 5 Mds €. De nombreuses mesures impacteront les finances des collectivités :

C'est par exemple le cas de la disparition totale et définitive de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle des communes et de la non-indexation de la DGF qui va provoquer une baisse de cette dotation dans plus de la moitié des communes. Ce sera le cas pour la Commune de La Brède qui devrait voir sa dotation forfaitaire baisser de l'ordre de 2%.

Les restrictions budgétaires touchant certains budgets ou principaux opérateurs et services de l'État qui accompagnent financièrement les collectivités contribueront à l'affaiblissement de leur action : baisse du fonds vert de 311 M€, de la DSIL de 200 M€, du fonds postal pour 125 M€, ainsi que sur les budgets de l'AFITF, de l'ANAH, de l'OFB, des agences de l'eau, de l'agence national du sport...

De plus, le décalage croissant entre les autorisations de programme et les crédits de paiement revient, de fait, à restreindre les financements effectifs destinés aux projets locaux. En outre, ce prélèvement budgétaire de plus de 2 Mds € sur les collectivités ne constitue qu'une part de l'ensemble des mesures financières qui pèsent sur elles, qui peuvent être évaluées à plus de 5 Mds€.

La poursuite de l'augmentation des cotisations CNRACL y contribue fortement pour la troisième année consécutive, sans impact sur le retour vers l'équilibre de ce régime de retraite. Par rapport à leurs cotisations de 2023, ce sont plus de 2,5 Mds € qui sont mis à la charge des collectivités, alors même que la CNRACL continue de contribuer à la compensation du déséquilibre d'autres caisses.

Orientations budgétaires 2026

Depuis l'exercice 2023, le budget de la Commune est voté selon la nomenclature comptable M57 dont les principales caractéristiques sont décrites dans le règlement budgétaire et financier qui doit être adopté par le Conseil Municipal avant le premier acte budgétaire de la nouvelle mandature.

Dans le contexte décrit ci-dessus, les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 sont les suivantes :

Section de fonctionnement

A - Dépenses

Les **charges à caractère général (chapitre 011)**, qui regroupent les achats et services extérieurs :

La volonté de la Municipalité reste toujours de tenir compte des incertitudes financières liées aux difficultés budgétaires de l'Etat et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir sa capacité de financement de ses investissements.

Dans un contexte général où les dépenses ont tendance à augmenter plus vite que les recettes, cette démarche implique une gestion toujours plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement : l'objectif poursuivi reste donc de contenir au maximum la consommation finale des charges à caractère général, tout en poursuivant une politique de service à la population et d'entretien du patrimoine communal.

Cette politique rigoureuse a porté ses fruits en 2025 et a permis de reconstituer des marges de manœuvre plus importantes pour 2026 et les années à venir. Cette politique doit impérativement être poursuivie pour permettre la mise en œuvre des projets inscrits pour ce nouveau mandat.

Cet objectif nécessite une gestion des achats courants très serrée, la poursuite de la chasse aux dépenses non strictement nécessaires, le renoncement à certaines prestations de service externes et la réduction de certaines activités ou animations.

Dans ce sens, les prévisions pour 2026 devraient être similaires à celles de 2025 tout en maintenant des capacités de financement sur les postes prioritaires (entretien de la voirie et des bâtiments communaux) dont les besoins sont toujours importants.

Les coûts de la consommation d'électricité et de gaz, qui font l'objet d'un marché groupé géré par le Syndicat départemental d'énergie et d'environnement (SDEEG), feront toujours l'objet d'une attention particulière. Même si les prix du kWh étaient en prévision de baisse pour 2026, le contexte international et la crise au Moyen Orient montrent la fragilité de ces prévisions et le risque important d'une nouvelle crise énergétique qui aura forcément des conséquences financières.

Ces incertitudes confortent la Commune à poursuivre l'application de son plan de sobriété énergétique pour réduire ses consommations d'énergie. Ces dépenses restent toutefois à des niveaux de prévision élevés et continueront à peser fortement sur la section de fonctionnement. Les prix du carburant fluctuent également à un niveau élevé et subissent de plein fouet les

conséquences de la guerre au Moyen Orient, même si la consommation du parc de véhicules est relativement stable.

Le compte de l'alimentation, essentiellement constitué des dépenses du marché de restauration scolaire, devrait être équivalent au niveau de prévisions de 2025 compte tenu de la baisse relative des effectifs de l'école élémentaire. Toutefois, l'inflation sur les produits alimentaires pourrait repartir à la hausse du fait du contexte décrit ci-dessus, ce qui nécessite une estimation prudente prévoyant une marge.

Les dépenses d'entretien des biens mobiliers et immobiliers de la Commune resteront à un niveau élevé pour tenir compte des travaux importants réalisés ces dernières années tout en poursuivant les interventions nécessaires.

Certaines catégories de dépenses sont plus difficilement maîtrisables et subissent des hausses continues qu'il conviendra de surveiller attentivement : assurances, contrôles et vérifications techniques réglementaires obligatoires, maintenances diverses, affranchissements et téléphonie...

Pour ce qui concerne les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies (compte 6232) et aux foires et expositions (compte 6233), les efforts de réduction participer à la nécessité générale de sobriété budgétaire seront poursuivis. Toutefois, le maintien d'une vie festive, culturelle et associative riche et diversifiée est et reste une volonté forte de la Municipalité.

En conséquence, les achats de fournitures et de prestations diverses appellent à la vigilance et devront être particulièrement suivies et contrôlées tout au long de l'année, à l'instar de ce qui a été fait en 2025.

Les estimations du chapitre 011 à ce stade sont envisagées aux alentours de 1,9 M€ (similaires au BP 2025).

Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les dernières années ont connu des hausses significatives de la masse salariale avec l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % en 2022, puis de 5% en 2023, et l'attribution en 2024 à tous les fonctionnaires de 5 points d'indice supplémentaires à leur traitement indiciaire à compter du 1^{er} janvier 2024. En 2025, ce sont notamment les augmentations de taux des cotisations à la CNRACL (+ 3 points) et à l'assurance maladie (+ 1 point) qui ont eu une incidence significative sur les dépenses de personnel (+ 57 000 € environ).

Malgré tout, les dépenses de personnel ont été contenues en 2025 notamment grâce à la réduction des heures supplémentaires, à une politique prudente de recrutement de contractuels et vacataires, au départ ou au passage en demi-traitement de plusieurs agents...

Ces facteurs restent ponctuels et, en 2026, les dépenses de personnel resteront le premier poste des dépenses de fonctionnement et continueront à croître. La hausse du taux des cotisations à la CNRACL va en effet se poursuivre cette année (+ 3 points) et il convient toujours de tenir compte du glissement vieillesse technicité (GVT), des nécessaires remplacements d'agents en congé maladie et des renforts nécessaires (entretien, ALSH et périscolaire, services administratifs et techniques...).

La poursuite des avancements d'échelon ou de grade de certains salariés et la participation de la collectivité à la protection sociale et à la garantie maintien de salaire des salariés auront toujours un impact sur ce chapitre budgétaire.

En ce qui concerne le régime indemnitaire, un travail a été réalisé avec les membres du Comité Social Territorial pour affiner les critères de calcul du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), dont la première application, prévue en 2025, se poursuivra cette année.

Le contrat d'assurance du personnel, contracté depuis de nombreuses années auprès de la CNP Assurances, a été passé à compter du 1^{er} janvier avec la Compagnie GROUPAMA. Toutefois, ce nouveau contrat maintient les mêmes garanties que l'année passée et devrait rester à un niveau de cout annuel similaire.

Les charges de personnel restent le pan le plus important du budget communal et la stabilisation ou la baisse des autres dépenses de fonctionnement augmente automatiquement leur proportion dans le budget global. La part des charges de personnel continuera donc d'être supérieure à 50% du budget de fonctionnement.

Les estimations du 012 à ce stade sont envisagées aux alentours de 2,9 M€ (similaire au BP 2025 pour 2,53 M€ réalisés au CA 2025).

Les charges de gestion courante (chapitre 65) :

Le montant des prévisions est évalué aux alentours de 550 000 € (BP 2025 : 558 000 €). A noter toutefois que, dans le cadre de la nomenclature M57, ce chapitre intègre désormais les montants auparavant inscrits en dépenses exceptionnelles comme la dot de la Rosière, les bourses et prix...

- Les indemnités des élus ont été calculées dans les prévisions selon les critères maximums, le nombre d'adjoints n'étant pas connu à la date de préparation du rapport d'orientations budgétaires. Elles devraient toutefois augmenter légèrement du fait de leur revalorisation inscrite dans la Loi sur le statut de l' élu local adoptée en décembre 2025. De même, les indemnités intègrent les augmentations potentielles du point d'indice de rémunération de la fonction publique territoriale.
- Obligation et droit de formation des élus : cette dépense obligatoire doit être nécessairement prévue à hauteur de 2% du montant des indemnités. Une cotisation est versée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le DIF des élus.
- La contribution annuelle de la commune au SDEEG destinée à participer aux coûts d'entretien du patrimoine d'éclairage public, est complétée d'une participation pour le suivi énergétique des bâtiments (dispositif ECOBAT) et pour la maintenance de la borne de recharge de véhicules électriques. D'autre part, les coûts de maîtrise d'œuvre des travaux du SDEEG, de même que certains travaux de réparation ou de faible montant sont imputés sur l'article 6561 alors qu'ils étaient inscrits en investissement auparavant. Cette enveloppe tient aussi compte des frais de gestion du prêt « Intracting » accordé à la Commune par le SDEEG pour la 2^{ème} phase de modernisation du parc d'éclairage public (15 k€).
- Les forfaits communaux aux établissements scolaires privés, liés au nombre d'enfants brédois scolarisés, devraient rester relativement stables et l'enveloppe prévue devrait être maintenue au niveau actuel dans l'attente du calcul du coût par élève.
- Prévision de la participation de la Commune au CCAS : la prévision pour 2026 devrait être équivalente à celle de 2025 (52 000 €), après une hausse importante l'année dernière

du fait du cout du service de portage de repas qui a fortement augmenté suite au renouvellement du marché de confection et portage des repas en septembre 2024 et de la hausse du nombre de bénéficiaires. Même si les tarifs ont été adaptés en conséquence, le reste à charge du CCAS reste élevé et nécessite une subvention conséquente de la Commune. Le CCAS rembourse également à la Commune le temps passé par l'agent administratif communal mis à disposition du CCAS.

- L'enveloppe budgétaire prévisionnelle consacrée aux subventions aux associations devrait rester à un niveau similaire aux années précédentes, compte tenu des difficultés connues par le monde associatif, assurant ainsi un soutien important et continu.
- La prévision pour les licences, abonnements, hébergements ou maintenance des logiciels et matériels informatiques reste un poste très conséquent qui augmente mécaniquement avec la modernisation des équipements. Une attention particulière devra être portée à ces dépenses par une analyse fine des besoins.

Les **charges financières (chapitre 66)** liées aux intérêts des emprunts en cours devraient se situer aux alentours de 65 000 €, cette année encore en diminution par rapport à l'année écoulée. Les intérêts courus non échus, quant à eux, devraient rester négatifs.

Le montant global estimé des dépenses réelles de fonctionnement pourrait être arrêté aux alentours de 5,5 M€ (similaire au BP 2025, contre 4,4 M€ au CA 2025, hors amortissements).

A cela s'ajoutent les dotations aux amortissements (compte 6811) pour un montant estimatif d'environ 520 000 € comprenant les amortissements en cours (500 000 €) et une prévision supplémentaire pour les amortissements au prorata temporis de l'année 2026 (M57). Les dotations aux provisions (2000 € environ) destinées à couvrir des créances douteuses doivent être calculées plus précisément au cours de l'exercice.

B - Recettes

Les prévisions de recettes doivent être prudentes, réalistes et sincères, mais difficiles à estimer précisément à ce stade, faute de disposer des informations en provenance de l'Etat (bases des taxes, dotations, compensations). La plus grande prudence est de mise en l'absence de ces précisions dans le contexte de crise politique et financière actuel.

A ce stade de l'élaboration du budget, de premières prévisions peuvent être fournies :

70 Produits des services et ventes diverses :

Les principales recettes des services municipaux sont celles **des services de cantine scolaire, des activités périscolaires et des centres de loisirs** (de l'ordre de 300 k€ / an). Malgré la baisse continue des effectifs scolaires, la fréquentation des structures d'accueil des enfants s'est maintenue l'année dernière et a permis une stabilité des recettes en 2025 par rapport à 2024. L'augmentation du coût des repas de la restauration scolaire a été répercutée sur les familles en 2025 car les tarifs étaient restés inchangés depuis de nombreuses années : une augmentation de l'ordre de 10% a été votée en juin 2025 et donnera sa pleine mesure sur l'année pleine de 2026. L'estimation pour 2026 devrait toutefois être similaire à celle de l'année dernière.

Les recettes des services comprennent aussi, pour une part plus modeste, **la billetterie des fêtes et spectacles, les concessions funéraires, les redevances d'occupation du domaine public,**

la location de la salle des fêtes..., recettes aléatoires par nature. Ce chapitre inclut également le remboursement par le CCAS de la mise à disposition d'un agent municipal à hauteur de 10h par semaine.

Compte tenu de ce qui a été dit plus haut sur les dépenses des festivités, la prévision budgétaire pour la billetterie des fêtes restera à un niveau plus faible qu'auparavant.

Les recettes des services peuvent être estimées aujourd'hui, à tarifs constants, à un montant de l'ordre de 400 000 € (contre 352 000 € au BP 2025).

□ **73 Ressources fiscales (impôts et taxes) :**

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté de Communes reste identique aux années précédentes à 523 296 €.

Pour ce qui est des impôts directs, les bases d'imposition prévisionnelles pour les taxes foncières ne sont pas notifiées à ce jour mais devraient évoluer faiblement (1,7 % envisagés), ce qui laisse présager un montant de recettes de l'ordre de 2,7 M€. Les taux ayant été augmentés en 2023, il n'est pas envisagé de les faire évoluer cette année. Ce montant est augmenté, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, par un coefficient correcteur lié à la réforme de la taxe d'habitation, permettant de compenser les pertes de recettes dues à la disparition de cet impôt : son montant est estimé à 440 000 €, ce qui porterait la recette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à environ 3 140 000 €.

A la TFPB s'ajoutent les recettes plus marginales de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (37 500 € attendus) et de la taxe sur les propriétés non bâties (49 000 € espérés).

Les taxes sur les pylônes électriques et sur la consommation d'électricité devraient rester stables. Cette dernière recette est dorénavant versée mensuellement par le SDEEG. **La taxe sur les droits de mutation** qui dépend du dynamisme du marché immobilier, toujours en forte crise aujourd'hui malgré la décrue des taux d'intérêt, sera encore cette année estimée avec la plus grande prudence. Les droits de place ont retrouvé un niveau similaire aux années pré-Covid que ce soit pour les festivités de la Rosière, de la Sainte-Luce ou du salon des arts.

Une prévision prudente d'un montant de l'ordre de 270 k€ environ pour l'ensemble de ces postes est nécessaire à ce stade (297 k€ réalisés au CA 2025).

□ **74 Dotations et participations de l'Etat :**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), compte tenu de son mode de calcul, devrait rester relativement stable mais n'a pas fait l'objet de publication à cette date.

La DGF est constitué d'une dotation forfaitaire, d'une dotation de solidarité rurale et d'une dotation de péréquation : elle est estimée à ce jour à 900 000 € (914 k€ en 2025). Ce montant sera ajusté une fois les chiffres publiés.

L'attribution de compensation des exonérations de base de la taxe foncière des entreprises (non notifiée), versée par l'Etat, est estimée sur la même base que celle perçue en 2025 (environ 120 k€).

Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales constituent une ressource importante liée aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs (dont l'Espace jeunes) et vient en complément de la participation financière des parents et de la Commune.

La convention territoriale globale (CTG), qui remplace le contrat enfance jeunesse et lie la Commune à la CAF a été prolongée jusqu'à fin 2026. La Commune bénéficie aujourd'hui d'un bonus inclusion pour l'accueil des enfants handicapés. La CAF prend également en charge la moitié du salaire de l'agent communal chargé de coopération dans le cadre de la CTG. La recette prévisionnelle pour 2025 pourrait être portée aux alentours de 140 000 € (168 k€ perçus en 2025).

L'indemnité de l'Etat pour les titres sécurisés oscille entre 8 500 € et 12 000 € environ par an au regard du nombre de titres effectués par notre service d'accueil. Malgré de très bons résultats en 2025, l'estimation pour 2026 est prudente du fait de la réduction du nombre de rendez-vous et de l'augmentation des stations de recueil dans les communes des alentours.

De même, l'accompagnement financier des communes autorités organisatrices du service public de la petite enfance (SPPE) pour l'accueil du jeune enfant devrait être reconduit en 2026 mais l'arrêté ministériel listant les communes éligibles à cette compensation n'a pas été publié.

Une participation est également attendue de la **Communauté de Communes** pour le remboursement des frais de personnel administratif du poste affecté à l'Espace emploi communautaire (3h par semaine) ainsi que des remboursements de factures d'électricité pour l'éclairage de la zone d'activités de l'Arnahurt.

Dans ce contexte, et dans l'attente des informations manquantes, **le volume total des recettes réelles attendues pourrait être de l'ordre de 5,7 M€, en augmentation de 2,5% par rapport au BP 2025 et légèrement supérieur aux dépenses.**

Section d'investissement

A - Dépenses

En 2025 les opérations d'investissement mandatées ont atteint la somme de 1,887 M€ à laquelle s'ajoutent environ 155 k€ d'ores et déjà engagés et à reporter sur le BP 2026 en restes à réaliser (RAR). Du fait du montant des RAR et du déficit de 2025 à financer (890 k€), la Commune devra établir des priorités d'investissement pour 2026.

Ces priorités pourraient porter en particulier sur :

- **Les travaux de voirie 2025/2026** (l'engagement en autorisation de programme de la création d'une piste multifonctions et la réfection de la voirie du quartier de Jamin
- **La maîtrise d'œuvre et les travaux de création d'un parking au gymnase du bourg**
- **Les travaux d'aménagement d'un local commercial et des façades de la Place Saint Jean d'Etampes**
- **Achat de matériel et travaux divers...**

Il est proposé de créer une **autorisation de programme** d'investissement et de crédits de paiement pour le financement pour les travaux d'aménagement du local commercial et de la place St Jean d'Etampes qui devrait se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires.

Il pourra en être de même du programme de voirie 2026 – 2030, une fois la programmation établie.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement comprennent également le remboursement du capital des emprunts, estimé à 560 000 € (Ce montant inclut la première annuité des avances remboursables du SDEEG pour la modernisation de l'éclairage public réalisé en 2023 et 2024), les RAR en dépenses d'investissement (155 342 €) et le déficit reporté de 2024 (890 287 €).

En 2025, la Collectivité a souscrit un emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Compte tenu de ce nouvel emprunt et des remboursements effectués, **l'encours total de la dette au 31 décembre 2025 se monte à 3 143 056 €** (contre 3 305 064 € au 31/12/2024). L'encours de la dette au 31 décembre 2026, compte tenu des remboursements importants prévus et du non recours éventuel à l'emprunt en 2026 devrait se réduire encore de manière significative.

Le montant global des dépenses de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 3,7 M€, dont 2 M€ environ en opérations nouvelles.

B - Recettes

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

- Les dotations, fonds divers et réserves :
 - Fonds de Compensation de la TVA : recette notifiée de 235 378 € correspondant à la récupération d'une partie de la TVA des dépenses d'investissement de l'exercice 2024.**
 - Taxe d'aménagement estimée à 50 000 € : très grande prudence liée à la très forte baisse de cette recette (148 k€ en 2023, 71 k€ en 2024 et 39 k€ en 2025)**
- **Les subventions d'investissement espérées à 330 000 € environ** (travaux place St Jean d'Etampes) ;
- **Les restes à réaliser en recettes 157 733 €** (voirie 2025/2026) ;
- **Les amortissements des immobilisations (environ 520 000 €) ;**
- **Une enveloppe d'emprunt éventuel non estimée à ce jour.**

En incluant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (environ 1,5 M€) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (888 k€), le montant global des recettes de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 3,7 M € (sans emprunt), équilibré avec le niveau des dépenses.

Compte tenu de ces éléments, et si les mesures de réduction des dépenses de fonctionnement se concrétisent effectivement, il est raisonnable d'envisager de dégager à la fin de l'exercice une épargne brute significative qui permettra de poursuivre les efforts d'investissement prévus au projet du mandat municipal qui s'ouvre cette année.